

## Information Coronavirus - Covid-19 PROLONGATION DES MESURES JUSQU'AU 11 MAI 2020

En application de l'état d'urgence sanitaire, les mesures prises par la ville depuis le 17 Mars sont prolongées jusqu'au 11 Mai 2020.

Conformément n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la ville maintien la fermeture de la mairie et les bâtiments publics.

Les agents sont invités à demeurer chez eux jusqu'au 11 mai 2020 et à assurer quand ils le peuvent, leur mission par voie de télétravail.

Seuls les services indispensables à la population sont assurés.

Le service état civil reste joignable au **06.62.31.40.95** aux horaires 9-12h et 14-17h pour d'éventuelles prises de RDV individualisés <u>pour les déclarations de naissances, décès et reconnaissances uniquement</u>.

<u>En cas d'urgence</u>, les services techniques restent joignables également au numéro habituel **02.97.65.01.92** aux horaires 9-12h et 14-17h.

Afin de maintenir la propreté de la ville, la balayeuse continuera d'effectuer des rotations dans le Centre bourg et des agents resteront mobilisés à cette fin.

Enfin, la police municipale reste mobilisée pour assurer le bon ordre public.

A noter, Le cimetière communal, rue Marc Mouëlo réouvrira ponctuellement à compter du lundi 20 avril. Les personnes qui s'y rendront devront respecter les gestes barrières ainsi que la distanciation préconisée. Cette réouverture se fera sur trois demi-journées par semaine :

- Lundi de 8 à 12 heures
- Mercredi de 14 à 19 heures
- Samedi de 8 à 12 heures

Dans tous les cas, l'ensemble des agents reste mobilisé.

Le Maire, Joël DANIEL

